

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & DE SERVICE

**THERMOCOAX**  
*from vision to reality*

1 PAGE

## 1. GÉNÉRALITÉS

Le fait de nous passer commande implique l'acceptation de nos conditions générales de vente et de service

## 2. COMMANDES, PROPOSITIONS ET DEVIS

Toutes les commandes doivent nous être adressées par écrit.

Toute commande inférieure à 200 Euros HT plus les frais de port sera retournée au client pour une nouvelle commande avec le montant minimum.

Le délai de validité de nos propositions et devis est fixé à deux mois.

Nos propositions concernent les matériels désignés dans nos offres et ne comprennent pas leur installation ou leur mise en service.

Les prestations relatives à l'étude et à la réalisation d'une adaptation ou d'une configuration d'un matériel, ainsi qu'à son installation ou à sa mise en service sont limitées à celles spécifiées dans nos devis.

Si les livraisons sont échelonnées et reportées à la demande du client, nos prix pourront être actualisés en fonction des derniers tarifs en vigueur.

## 3. ETUDES, PLANS, PROJETS

Nos études, plans et projets ne peuvent être copiés, reproduits, communiqués ou exploités sans notre autorisation écrite.

## 4. LIVRAISON

Les délais de livraison mentionnés dans nos devis et propositions sont donnés à titre indicatif.

En cas d'impossibilité de fournir tel ou tel matériel, comme de livrer dans le délai convenu, il ne pourra être réclamé de dommages et intérêts.

Nous nous réservons le droit de livrer et de facturer séparément les ensembles exploitables. Pour les câbles au mètre, les quantités facturées sont celles réellement livrées ; elles peuvent différer de 10 % par rapport aux quantités commandées (sauf spécifications contraires dans le devis).

Nos matériels voyagent aux risques et périls du client, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port ou contre remboursement.

Il appartient au client de faire toutes les réserves nécessaires et d'effectuer tous les recours éventuels contre les transporteurs en cas d'avarie ou de manquants.

## 5. RETOUR

Aucun retour de matériel ne devra être effectué sans notre accord écrit préalable.

Le matériel dont le retour aura été accepté devra être expédié dans son emballage d'origine et avec tous ses accessoires, le tout en parfait état, franco de port, à l'adresse indiquée.

## 6. PRIX ET FACTURATION

Nos prix s'entendent hors taxes, départ usine, pour des matériels emballés dans leur conditionnement usuel. Tout emballage spécifique sera facturé en sus.

Le taux de T.V.A. applicable sera celui en vigueur à la date de facturation.

## 7. PAIEMENT

Sauf clause contraire, nos factures sont payables à trente jours fin de mois de facturation, net et sans escompte. Sauf accord particulier contractuel, nous ne pratiquons pas d'escompte pour paiement anticipé.

Toute commande inférieure à 200 Euros H.T. sera facturée pour ce montant.

## 8. RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, toutes sommes dues, même à terme, deviendront de plein droit immédiatement exigibles et porteront intérêt au taux de base bancaire du Crédit Lyonnais, majoré de 6 Points applicables au premier jour de chaque mois de retard, plus taxes.

A défaut de paiement, la vente de tout ou partie des matériels dont le prix n'a pas été entièrement payé pourra être déclarée résolue de plein droit.

Dans ce cas, le client sera redevable d'une indemnité mensuelle, fixée à 2% du prix hors taxes, ainsi que des frais de port, d'emballage, de réparation et remise en état éventuelle des matériels.

## 9. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

En outre, la propriété des matériels vendus ne sera transférée au client qu'après complet paiement du prix, même en cas de report d'échéance.

Nos clients ne devront pas altérer ou supprimer les signes d'identification de ces matériels et de leurs emballages, dont ils autorisent la vérification, à tout moment. Ils supporteront les dommages que ces matériels pourraient subir ou occasionner.

## 10. RECETTES

Les opérations de recettes prévues à la commande en présence du client ou de sa représentation seront effectuées aux frais du client et doivent faire l'objet d'un procès-verbal signé par les deux parties.

Elles devront être réalisées dans les quinze jours de notre notification de mise à disposition.

## 11. GARANTIE

Nos matériels sont garantis douze mois à compter de leur date de recette dans nos établissements et, à défaut, de leur livraison. Cette garantie donne droit au seul remplacement des pièces fabriquées et reconnues défectueuses par THERMOCOAX, ou à leur remise en état à notre choix, à l'exclusion de tout autre frais ou indemnité, la main-d'œuvre, les frais de déplacement et de transport éventuels restant à la charge du client.

Cette garantie ne couvre pas les détériorations qui proviendraient du non respect des prescriptions d'utilisation, d'une négligence, d'une cause étrangère au matériel ou de toute modification ou intervention du client ou d'un tiers sans notre accord.

Aucune indemnité ne sera accordée pour privation de jouissance.

## 12. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Flers sera compétent et la loi française applicable.

Sce Commercial - Commercial Dept :  
40 Bd Henri Sellier  
☒ F 92156 SURESNES Cedex  
Tel.: +33 (0)1 41 38 80 50  
Fax : +33 (0)1 41 38 80 70  
Mail: info@thermocoax.com  
http : //www.thermocoax.com

Siège Social - Head Office :  
Planquivon - 61430 ATHIS DE L'ORNE - France  
☒ BP 26 - F 61438 FLERS Cedex  
Tel.: +33 (0)2 33 62 81 00  
Fax : +33 (0)2 33 62 81 09  
Mail : planquivon@thermocoax.com

THERMOCOAX S.A.S.  
au capital de 457 500 €  
RCS FLERS B 323 459 925  
N° Identification - VAT Nr :  
CEE FR 32 323 459 925